

Compte rendu de l'ASAIGE

L'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) a organisé une séance de sensibilisation à l'endroit des responsables des quartiers environnants de l'aéroport de Lomé le vendredi 29 mars 2013 dans la salle de formation de l'ANAC-TOGO.

Les travaux de cette séance ont été ouverts par le Directeur Général de l'ANAC-TOGO qui a expliqué à l'assistance les raisons de la création de l'ASAIGE par le Chef de l'Etat. A sa suite, le Coordonnateur de l'ASAIGE, le lieutenant-colonel PANASSA Awoki, a situé le contexte de cette rencontre.

En effet, le contexte actuel des menaces, la montée du terrorisme et la criminalité transfrontalière, les investissements consentis par l'Etat togolais pour l'extension et la modernisation de l'aéroport de Lomé avec pour objectif de le faire classer à la catégorie I, ont motivé la présente rencontre. Elle permettra à l'ASAIGE de prendre en compte les préoccupations des populations riveraines dans l'élaboration de sa politique de sûreté et de sécurité de l'aéroport. La mise aux normes internationales de sûreté et de sécurité dudit aéroport a également motivé la réalisation en début de cette année d'un audit organisationnel de sûreté et dont les recommandations permettront à l'ASAIGE de mieux accomplir sa mission; celle de la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite ainsi que de la coordination des mesures de sûreté sur l'AIGE.

Au cours de cet atelier, deux communications ont été faites. La première présentation a démontré l'importance de l'industrie aéronautique dans l'économie, avec un accent particulier sur la place de l'aéroport de Lomé dans l'économie nationale. Les explications sur les caractéristiques des terroristes qui cherchent à attirer l'attention de la communauté internationale sur leur cause, leurs motivations, souvent criminelles, religieuses, ou politiques, la nature de la menace qui pèse sur l'aviation civile ont permis à l'assistance de mieux apprécier les défis et enjeux relatifs à la sûreté de l'aviation civile. La situation de la menace terroriste dans la sous région ouest africaine n'a pas été occultée.

La deuxième communication a fait cas de comportements inciviques des populations des quartiers environnants de l'aéroport qui ne sont pas de nature à faciliter le travail aux services de sûreté aéroportuaire. En effet, l'atteinte à l'intégrité des installations aéroportuaires est une forme de menace de l'aviation civile dans la mesure où les aéronefs peuvent être désorientés dans leur circulation. Il est aussi déplorable de voir jonchées le long de la clôture de l'aéroport des ordures ménagères; si celles-ci sont aspirées par les réacteurs des aéronefs, elles peuvent causer des accidents. Elles obstruent la circulation aux véhicules d'intervention des forces de sécurité et attirent des oiseaux qui sont à la recherche des insectes qui s'y développent. Ces tas d'ordures peuvent permettre à des individus malveillants d'escalader la clôture et de se retrouver dangereusement sur la piste.

Les participants se sont réjouis de l'initiative de cette rencontre et ont promis mettre en application des recommandations qui en résultent. Les doléances qu'ils ont exprimées sont, entre autres, le bitumage et l'électrification de la voie périphérique de l'aéroport, la réduction du chômage des jeunes qui conduit aux intrusions et vols dans les domaines aéroportuaires, les problèmes de culture et de la pollution de l'environnement par l'émission des gaz des avions.

En clôturant la rencontre, le coordonnateur de l'ASAIGE a rassuré les responsables des quartiers cibles que leurs doléances seront examinées avec intérêt. Il les a exhortés à adopter un comportement civique, susceptible de contribuer à améliorer la protection civile, en général et celle relative à l'aviation civile car le Togo a l'obligation de respect des engagements et protocoles d'accord qu'il a signés en la matière.